

Bibliothèque numérique

medic@

**Memoire Pour les Herboristes de
Paris.**

1753.

*Paris : De l'Imprimerie de J.
Lamesle, Pont Saint Michel, au
Livre Royal*
Cote : ms 2333 n°59



MEMOIRE

POUR les Herboristes de Paris.



N se plaint depuis longtems du peu de capacité de ceux qui distribuënt dans Paris les Herbes Medicinales ; Monsieur le Lieutenant General de Police a été averti des abus qu'ils commettoient, & il a fait des efforts pour y remédier. Mais ses bonnes intentions ont été inutiles, la confusion & le désordre sont parvenus à un trop grand excès ; c'est dans l'ignorance des Herboristes qu'ils prennent leur source ; il n'est donc pas possible d'y remédier sans en détruire la cause, & l'on n'y parviendra qu'en substituant des Herboristes experimentez à ceux qui prennent actuellement cette qualité.

Le Public est évidemment intéressé à cette Réformation. Les inconveniens qui résultent de l'incapacité de ceux qui distribuënt les Herbes & les Plantes Medicinales luy sont d'une conséquence infinie, c'est luy qui les supporte tous. Le zèle de quelques-uns des Herboristes a été animé par ce premier

A

motif , ils ont cherché les moyens d'arrêter les abus , & d'assurer une distribution de Simples certaine & salutaire. Ils ont reconnu que le seul moyen d'y parvenir étoit de s'unir & de former une Communauté , ils en ont adopté le Projet & ont fait dresser des Statuts qui contiennent des Regles capables de prévenir par la suite tous ces inconveniens.

Leur premiere démarche a été de communiquer ce Projet à Messieurs de la Faculté de Medecine qui connoissent mieux que Personne de quelle conséquence il est de ne confier la distribution des Simples qu'à des Gens experimentez. La Faculté après avoir examiné par Députez le Projet des Statuts , a reçû favorablement les Herboristes , cette reception les a encouragé à perséverer dans leur dessein , c'est ce qui leur a fait demander des Lettres Patentes qu'ils sollicitent avec ardeur.

Lorsqu'il s'agit de Projet , les Ministres se tiennent toujours en garde contre l'esprit d'intérêt & la cupidité qui se cachent sous l'apparence du bien public ; les Herboristes ne craignent point qu'on leur fasse un semblable reproche , ils vont exposer aux yeux du Public l'utilité de ce nouvel Etablissement en Iuy faisant le détail des dangers ausquels il est exposé par la mauvaise Administration des Herboristes , c'est le but qu'ils se sont proposez dans ce Memoire. Ils prouveront que de tout tems on a consideré l'usage des Simples comme un secours essentiel dans les Maladies , par les éloges qu'on a prodiguer à ceux qui se sont appliquez à en connoître les vertus ; l'utilité des Simples reconnue , il devient consequent qu'on ne doit rien negliger pour les recueillir à propos & pour les conserver. Les Herboristes feront le détail des soins qui sont nécessaires pour y parvenir ; ensuite ils rendront compte de la façon dont ils sont recueillis , & du peu de soin qu'on apporte à les conserver. Ils feront le Tableau des inconveniens qui résultent de l'infidélité dans la Distribution , & toutes ces choses établiront naturellement la nécessité de former leur Communauté. Dans cette position ils ont pour gage de la réussite de leur entreprise le zèle des Magistrats & le bien public.

3

La Providence a créé dans chaque Région des Simples propres à guérir les Maladies de ceux qui les habitent ; dans les premiers tems les Simples étoient le seul secours des Peuples ; leur temperance le leur rendoit suffisant. On n'a point trouvé d'autres Remedes en usage chez les Nations découvertes dans les deux derniers Siècles. Elles connoissoient les Herbes Medicinales de leur Pays , elles s'en servoient & guérifsoient par leur secours les Maladies tant externes qu'internes.

Il est vray qu'actuellement les Contrées éloignées nous fournissent la plus grande partie de nos Remedes , mais les Simples qui naissent sous nos pas n'en sont ny moins estimables ny plus à négliger ; on les emploie continuellement & avec succès. L'Art de les connoître fait une partie de l'Etude des Medecins , & tous les jours ils découvrent en eux de nouvelles Proprietez : les choses les plus communes nous deviennent les plus utiles. Quel usage n'a-t-on pas fait tout récemment de la Feuille de Grofeiller connuë sous le Nom de Cacis ? Quel usage ne fait-on pas journellement de la Fleur de Tilleul ? Quel secours n'en a-t-on pas tiré , ainsi que d'une infinité d'autres Simples dont l'énumeration est inutile ? Secours d'autant plus précieux qu'ils sont dûs à des choses communes & que l'on trouve facilement , qui ne peuvent attaquer le Temperament , & dont l'experience faite avec sagesse ne peut être dangereuse.

Rien ne peut mieux prouver combien est fondée la persuation où l'on est de l'utilité des Simples que les éloges qu'on a donné à ceux qui se sont appliquez à les connoître. Les Plumes scavantes ont dénommé les Connoissances , fruit de ce travail. *L'Art de développer les secrēts les plus cachez de la Nature* , c'est pour ces Hommes laborieux & véritablement utiles à leur Patrie qu'on a dit , que le grand *Livre de la Nature étoit ouvert*. Mille autres éloges en termes aussi pompeux, l'approbation qu'on leur donne , l'aveu qu'on fait qu'ils ne sont pas trop relevez , quelques grands qu'ils paroissent , tout cela ne prouve-t-il pas la grande utilité des Simples ?

A ij

4

Peut-on mieux faire sentir l'importance de la Matière qu'en citant de pareils éloges ?

L'usage des Simples étant si intéressant, tout ce qui peut faciliter cet usage & le rendre certain est pareillement intéressant ; c'est ici qu'on peut dire que les soins nécessaires se multiplient. Il n'est pas possible d'entrer dans un détail exact sans se rendre ennuyeux. Les Herboristes s'attacheront aux soins qui leur paroîtront les plus indispensables. L'analyse qu'ils en vont faire mettra à portée de juger s'il est possible de s'en acquitter sans une Instruction particulière & sans une application continue.

La France produit plus de huit cent sortes de Simples dont on se sert journallement, il s'en trouve plusieurs qui ne diffèrent les uns des autres que par des nuances presque insensibles dans la conformation, quoique très-différents dans leurs effets ; il faut que l'Herboriste les connoisse assez pour les distinguer les uns d'avec les autres, c'est la première Obligation de son Etat ; comment pourra-t-il s'en fournir s'il ne les connoît pas ? Il ne sera donc jamais certain de ce qu'il vendra, & le Public sera toujours dans l'incertitude de ce qu'il achètera.

En général nous les distinguerons d'après leur nature en Simples bien faisants & en Simples mal faisants, & d'après la façon dont ils sont produits, en Simples qui viennent sans culture, & en Simples qui sont cultivés. Les Gens de Campagne qui les apportent à Paris les recueillent sans distinction d'espèces, sans avoir égard à la maturité ; la même Botte contient un Simple utile & une Herbe sans qualité ou mal-faisant, & ce qui est utile se trouve encore manquer ou par le trop ou le trop peu de maturité.

Dans une pareille confusion que doit faire l'Herboriste que nous presupposons connoître le Simple qu'il achète ? il faut qu'il voie s'il est dans une parfaite maturité, qu'il supprime tout ce qui luy est étranger, qu'il distingue ensuite ce qui doit être employé ; car tantôt c'est la Feuille seule dont on se sert, & tout le reste doit être rejetté, tantôt c'est seulement

la Fleur ; quelquefois c'est la Tige ; quelquefois la Racine ; il faut ensuite qu'il cache ce qui doit être consommé dans sa fraîcheur , & ce qui est susceptible d'être conservé ; après ce choix , il luy faut une grande exactitude pour maintenir ce qui se consomme tous les jours , on doit en sentir la nécessité ; mais que de soins doit-il employer pour conserver ce qui doit être séché ? il faut qu'il nettoye ce qui se corrompt de jour à autre , qu'il connoisse le point convenable pour resserrer à propos ce qui est séché ; il faut qu'il le conserve avec la dernière propreté , il luy faut le plus grand ordre pour éviter la confusion & pour se faciliter une Distribution certaine & dont il puisse répondre : y a-t-il un de ces soins qui ne soit indispensable ?

Il est facile de sentir la différence qu'on doit trouver dans l'usage d'un Simple bien net , n'étant accompagné d'aucune Herbe étrangère , séché à propos & dans une maturité parfaite , conservé avec propreté , d'avec un Simple mêlé de mauvaises Herbes , plein de poussiere , dont une partie est corrompuë , sans vertu & capable d'occasionner des accidents fâcheux ; mais encore une fois , que de soins faut-il employer pour amener la Distribution des Simples à ce point de perfection ? Examinons actuellement qui sont ceux à qui cette Distribution importante est confiée .

La plûpart des Herboristes actuels sont Gens sans aveu , qui n'ont aucune connoissance de la conformation des Plantes , qui n'ont fait aucun Apprentissage , ils prennent cet état par caprice , sans en connoître la difficulté ; c'est au contraire la facilité qu'ils trouvent à s'établir qui les détermine ; ce sont des Domestiques qui n'ont que la simple faculté de distinguer les Herbes usuelles dans le Ménage , leurs Fonds ne sont pas plus grands que leur Science , ils font leurs Magasins au coin des ruës où l'intemperie de l'air est seule capable de corrompre les Marchandises qu'ils y exposent . Est-il possible de présumer que de tels Gens puissent servir utilement le Public ? Comment scauroient-ils se pourvoir de Simples nécessaires ? Ils n'en scavent pas même le Nom . Comment pourroient-ils les mettre en ordre , les séparer , en supprimer ce qui est étran-

ger, & choisir ce qui est utile ! ils n'en connoissent point la conformation ; comment pourront-ils les faire sécher , les tenir proprement , les arranger avec ordre ; ils ne sçavent pas ce qui doit être séché , ils n'ont point de Lieu suffisant , ils ne sçavent ny lire ny écrire , ou ils le sçavent imparfaitement ; leur memoire pourra-t-elle leur suffire ! pourront-ils se fier à leur Ecriture ? tout est à craindre d'eux ; ils achetent sans connoissance , & ils sont par consequent obligez de s'en rapporter à ceux qui leur vendent qui sont eux-mêmes des ignorants ; après cela il n'est point difficile de sentir le mauvais état de leurs Marchandises, cependant l'Herboriste les vend telles qu'il les achete : si deux contraires se trouvent réunis dans la même Botte , si elle est remplie d'Herbes inutiles , s'il y en a de corrompus , si elle est pleine de Poussiere , d'Insectes , tout est donné au Malade ; quel bien peut-il en retirer ? Il est donc abandonné à l'ignorance de l'Herboriste. La reflexion ne fait-elle pas désirer un Remede à de si grands inconveniens ?

Le détail qui vient d'être fait ne contient cependant pas les plus grands dangers qu'on court dans la Distribution actuelle des Simples : il a été observé qu'il y en a de malfaisants , tels que la Ruë , la Sabine , la Ciguë , l'Ellebore , &c. Les uns peuvent donner la mort , les autres peuvent faciliter l'avortement : quelle précaution a-t-on prise pour prévenir ces dangers ? Le Corps des Apoticaires est composé de Marchands qui ne sont reçus qu'après des Examens qui ont prouvé leur capacité ; ils sont cependant sujets à des Regles pour la Distribution des Drogues dangereuses ; ils ne doivent les vendre qu'à des Gens connus & domiciliez , ils sont sujets à des Visites où l'on examine la bonté & la vertu de leurs Marchandises ; ce qui se trouve hazardé & sans vertu est supprimé , & les Herboristes qui ne peuvent entrer en comparaison avec eux pour les connoissances , ne sont sujets à aucune Regle ; le danger qu'on court avec eux est cependant aussi grand , & le devient plus ; car on doit tout espérer de l'honneur , de l'éducation , de la probité des premiers ; mais pour les autres , qui les retiendra ? Le

7

désir de conserver leur Réputation n'influera point sur eux ; l'honneur qui est ordinairement le fruit de l'éducation n'y influera pas davantage, ils n'en n'ont reçû aucune. Ils ne craindront pas de perdre leur Etat, ils n'en n'ont aucun ; ils ne tiennent à rien, ils n'ont point de Domicile, ou s'ils en ont, il est inconnu & éloigné des Lieux où ils établissent leur Vente. D'après cela faut-il s'attendre à leur trouver du scrupule en donnant une Herbe pour l'autre ? Gens sans mœurs, sur qui Personne ne veille, ils substituent la première Herbe qui leur tombe sous la main aux Simples qu'on leur demande ; les Herboristes les moins assortis refusent rarement de vendre. C'est donc leur mauvaise foy, & non-pas l'abondance qui les met en état de fournir les Remèdes.

Leur ignorance qui leur cache le danger, leur ôte tout remors, ils ne sont pas plus difficiles à donner des Herbes dangereuses, la moindre apparence de gain les détermine, ils espèrent l'impunité, & ils sont en état de se la procurer, ils n'ont qu'à porter à vingt ruës le Lieu de leur Vente, ils se trouveront aussi étrangers que s'ils arrivoient de la Province la plus éloignée ; qui ignore que la certitude d'éviter la punition ôte toute crainte ? Quel danger n'y a-t-il donc pas de laisser la libre Distribution des Simples à des Gens sans expérience, qui ne peuvent raisonnablement être présumés retenus par aucune considération, à qui l'ignorance ne peut être reprochée, & qui sont fondez à ne se point croire responsables des effets funestes qu'ils peuvent occasionner, & qui pour dernier encouragement ont la certitude d'éviter la punition ?

Les Herboristes dans leurs Statuts projettés ont remédié à tous ces inconvenients. S'ils réussissent dans une entreprise aussi louable, on ne verra dans la suite, & même avant qu'il soit peu, que des Herboristes expérimentés qui auront fait un Apprentissage suffisant, qui connoîtront les Plantes, qui sauront les distinguer, qui auront appris l'Art de les recueillir, de les conserver, qui sauront lire & écrire, qui seront capables de conserver l'ordre dans leur Boutique, qui auront des Domiciles certains, qui ne pourront garder des Herbes corrompues, puisqu'ils seront sujets à des Visites ; qui enfin

ne pourront vendre des Herbes dangereuses qu'à des Personnes connuës & domiciliées, qui seront susceptibles de Punition en cas de Contravention & d'accident, puisqu'ils seront connus & qu'ils auront un Etat à perdre.

Encore une fois, se peut-il presenter une Matiere plus interessante pour le Public? Tout le monde ne doit-il pas s'unir pour faire réussir le Projet des Herboristes? Les Medecins doivent être leurs premiers Protecteurs, parce qu'ils sentent mieux que Personne le besoin qu'on a d'Herboristes sur lesquels on puisse compter. Dans quelle incertitude ne se trouvent-ils pas lorsqu'ils ordonnent l'usage d'Herbes Medicinales? Il seroit à propos de prescrire une quantité certaine, soit par le Poids, soit par la Mesure; mais ils sont dans l'impossibilité de le faire, puisque l'exakte execution de leur Ordonnance dépend de l'Herboriste auquel on s'adressera; si c'est un Homme exact, si les Herbes qu'il vend sont d'une bonne qualité, si elles ont été conservées à propos, il en faut une moindre quantité; si au contraire il n'a eu aucun soin de ses Simples il en faut davantage; ils sont donc obligés de fixer un prix pour tenir lieu de quantité, en presupposant que plus l'Herboriste aura eu soin de sa Marchandise, moins il sera en état d'en donner, mais ils éprouvent tous les jours que cette fixation n'amene point le Remede au point nécessaire pour le faire operer; ils apperçoivent encore davantage le danger qu'il y a de se fier à de pareils Gens, lorsque leurs occupations leur permettent de suivre la composition de ce qu'ils ont ordonné. Combien de fois ont-ils trouvé qu'on avoit donné une Herbe pour une autre? Combien de fois sur la Plainte du Malade, ou voyant par eux-mêmes que le Remede n'operoit point, après s'être fait repreresenter les Herbes qui devoient y entrer, ont-ils trouvé qu'on avoit fourni des Herbes d'une vertu contraire à celles qu'ils avoient ordonné, ou qu'on en avoit acheté qui étoient sans vertu, soit par corruption ou par malpropreté? il est heureux pour le Malade quand son Medecin s'en apperçoit, puisqu'il l'empêche de se servir de ce qui pourroit le faire perir; mais s'il

9

ne peut donner cette attention , l'ignorance de l'Herboriste n'occurrence-t-elle pas au Malade les accidents les plus fâcheux? Encore une fois les Medecins sont interessez eux-mêmes à se délivrer d'un inconvenient qui se repete journellement ; mais quand leur intérêt n'y feroit point engagé , leur zèle pour le Public leur fera rendre justice à la vérité ; ils ont l'avantage d'approcher du Trône , ils ont la confiance des Personnes les plus élevées en Dignité , c'est donc à eux à les persuader de l'utilité de ce que les Herboristes demandent.

S'il restoit l'apparence du doute sur la vérité des Faits qui ont été avancez , il ne faudroit pour s'en assûrer qu'interroger ceux qui sont tombez dans les inconveniens qui ont été détailliez ; mais sans attendre qu'on les interroge , qu'ils le disent publiquement , ils y sont obligez pour éviter de tomber dans le danger qu'ils ont couru , ils le doivent pour sauver à leurs Parens & à leurs Amis , à leurs Concitoyens des inconveniens d'une aussi grande conséquence. L'intérêt de ceux qui existent étant suffisant pour déterminer , nous ne remuérions point les Cendres de ceux qui ont été sacrifiés par l'imperitie des Herboristes ; avons-nous besoin de fleurs de Rethorique pour persuader les Magistrats ? Il suffit de leur montrer le danger pour les engager à y remédier ; & encore une fois le moyen le plus simple est d'accorder aux Herboristes l'Etablissement de leur Communauté.

En effet , est-il possible qu'on reste dans l'inaction après une pareille exposition ? Il ne s'agit plus de délibérer sur la nécessité de remédier au mal ; ce qu'on doit craindre , c'est de n'y point trouver un remède assez prompt. Il y a quelques Herboristes en état de faire leur devoir , mais il sera difficile d'en trouver un assez grand nombre pour suffire aux besoins de Paris. Il faudra donc user d'indulgence dans le commencement & obvier au plus grand mal , c'est ce qui sera effectué par l'Etablissement de la Communauté , puisque les plus entendus veilleront sur les autres ; au surplus cette crainte qui n'est que trop fondée , est une preuve de plus de la nécessité de l'Etablissement ; lorsqu'on a senti le mal jusqu'au point de regarder le fruit qu'on attend du remède

comme trop éloigné , il devient indispensable de s'en servir dans délay pour en rapprocher l'effet le plus qu'il est possible , on s'impute chaque moment , puisqu'il éloigne d'autant le bien après lequel on aspire.

Les Herboristes ont démontré l'importance de leur Proposition , ils vont actuellement établir qu'il n'en peut naître aucun inconvenient , & comme ils n'ont point de Contradicteurs declarez , ils font obligez de se faire à eux-mêmes des Objections. Il paroît d'abord naturel de demander pour quoy les Herboristes étais libres , ils ne se donnent pas dès à présent tous les soins nécessaires pour avoir des Herbes bien conservées , & pour les distribuer avec l'économie & la sagesse qu'ils ont reconnu indispensables.

La Réponse est facile , il faut une application particulière pour réussir dans leur Etat , & ce sont les Simples qui sont le moins en usage qui demandent le plus de peine & de soin ; leur consommation ne peut cependant pas récompenser du travail extraordinaire qu'ils occasionnent ; il n'y a donc que la Vente du surplus qui puisse y suppléer , mais étant permis indistinctement à toute Personne de faire ce Commerce , la plus grande partie de ceux qui le font se contentent de joindre au Regrat ordinaire la Distribution d'une petite Portion des Simples les plus communs à laquelle ils donnent l'extension arbitraire que l'on a cy-devant expliqué ; cette Distribution réitérée par plus de 600. Personnes dans tous les quartiers de Paris , réduit la consommation des vrais Herboristes à peu de chose , & les force à suivre le torrent & à faire le Regrat eux-mêmes ; ils ne peuvent par consequent se livrer tout entiers à leur véritable Commerce , sur-tout à la partie qui est la plus intéressante & la plus utile au Public ; il faut donc leur donner la faculté de l'exclusion pour les mettre à portée de remplir les vœux qu'on a sur eux ; alors réduits à un nombre raisonnable , la consommation leur fournissant suffisamment de quoy se soutenir , ils se livreront entièrement à leur Etat.

Mais que deviendront tous ceux qui sans aucune connoissance vivent cependant par le petit bénéfice qu'ils font dans la

Distribution des Simples ? Peut-on se résoudre à les priver de ce Commerce qui les réduira à la mendicité ? Les Herboristes préviennent cette Objection, ils savent que c'est elle qui a empêché jusqu'à présent leur Projet de réussir ; les clamours d'un certain nombre de ces Gens-là, quoique destituées de fondement, sont un obstacle que la pitié des Magistrats rend considérable ; on ose cependant dire que pour peu qu'on y veuille faire de reflexion, cette Objection tombe d'elle-même ; ce sont des Herboristes qui demandent à former une Communauté, & elle ne sera composée que d'Herboristes. De ces deux faits il résulte que tous ceux qui se connoîtront le mieux en Simples se trouveront naturellement promus à la Maîtrise ; le nombre des Maîtres diminuera conséquemment le nombre de ceux qui se plaignent.

On a cy-devant fait pressentir que pour former cette Communauté il faudroit user de beaucoup d'indulgence, d'où il résultera encore que l'exclusion ne sera que pour ceux qui seront absolument incapables ; or ceci bien entendu, de quel mérite seront leurs Plaintes ? Les admettra-t-on à se plaindre de ce qu'on les prive du Droit & de la faculté de faire impunément ce qu'ils jugent à propos ? Poussons le raillement plus loin, faut-il donc par pitié leur conserver le Droit de faire périr leurs Concitoyens ? Oseroient-ils sérieusement l'exiger ? Il faut les présupposer dans deux cas différents, ou ils sentent la portée de leur Demande, ou ils ne la comprennent pas. Dans le dernier cas quelle attention meritent leurs Plaintes ? Elles doivent être considérées comme vagues. Si au contraire ils sentent la portée de ce qu'ils reclament, bien loin d'être favorables, ils meritent punition. Est-on admis à demander des choses contre les bonnes mœurs, contre le bien & l'utilité publique ? cela est plus capable d'exciter l'indignation que la pitié.

Il faut donc les écarter, c'est une chose absolument nécessaire indépendamment de toute considération, parce que l'intérêt du Public prévaut sur toute autre ; mais le mal qu'on est obligé de leur faire est-il aussi grand qu'ils le veulent faire entendre ? N'est-il compensé par aucun avantage ? Il sera aisé

de prouver qu'il en résultera un bien pour eux. En effet, les Herboristes actuels pour se soutenir sont obligés de faire le Regrat, d'où il suit que ce Commerce se trouve distribué entre ceux qui seront choisis pour être Herboristes ; or leur qualité devenant incompatible avec le Regrat, ils seront obligés de l'abandonner. La Portion qu'ils en exercent se trouvera donc consolidée au Commerce des autres, il s'en trouvera donc augmenté. Voilà une récompense présente pour ceux qui par incapacité seront obligés d'abandonner la Distribution des Simples.

On a encore fait une Objection aux Herboristes qui est fondée sur la crainte que leur Etablissement n'interrompe l'abondance en empêchant les gens de campagne d'apporter des Herbes Médicinales à Paris ; ils y répondront que leur Projet ne regarde que le Commerce intérieur de la Ville & des Fauxbourgs de Paris ; leur intention n'a jamais été de toucher à celuy des Marchands Forains ; la seule gêne qui en résultera contre eux prendra sa source dans l'expérience des Herboristes, n'étant plus à portée de tromper des ignorants, ils seront obligés pour faciliter leur propre débit, de n'apporter que de bonnes Herbes, dans une maturité parfaite & bien nettoyées, mais ils ne pourront se plaindre de cette nécessité qui est conséquente à la bonne foy qui est absolument nécessaire pour faire prosperer le Commerce. Tout ce qui tend à augmenter la bonne foy est précieux ; or y a-t-il rien de plus capable de l'entretenir que la science ou l'expérience de ceux qui achètent ? Dès que le Marchand est expérimenté, celuy qui doit vendre est obligé de s'appliquer à ne présenter que du bon, sans quoy il ne vendroit point.

Les Marchands Apoticaires (à ce qu'on prétend) se sont autrefois opposés à l'Etablissement d'une Communauté d'Herboristes, & continuèrent à s'y opposer ; comme c'est un Fait qui est incertain, on ne peut que réfléchir sur ce qui pourroit les engager dans une pareille Opposition, & on avouera que cela est difficile à prévoir. En effet, ce n'est certainement pas pour empêcher le bon ordre, on est bien éloigné de les croire capables d'agir par un motif

73

semblable, ils y font eux-mêmes interessez, puisqu'il est important pour eux de trouver des Simples en bon état pour faciliter leur composition; leur Opposition ne peut être non-plus fondée sur ce qu'un pareil Etablissement pourroit faire tort à leur Corps, on ne demande à les priver de rien, & on ne veut que réunir au profit d'un certain nombre de Gens expérimentez, ce qu'ils ne peuvent & ne veulent point faire eux-mêmes, & ce qu'ils abandonnent au premier venu. Ne pouvant donc prévoir un motif raisonnnable à une pareille Opposition, ne pouvant en même tems les présupposer capables d'en former une sans motif, il faut regarder l'idée d'une pareille Opposition comme une chimere; & enfin si contre toute raison ils en forment une, l'on espere trouver des Moyens pour la faire lever.

On a dit encore aux Herboristes qu'ils réussiroient difficilement dans leur Projet, qu'il étoit vray qu'il étoit utile, qu'il étoit même nécessaire; mais que c'étoit une nouveauté, & que rarement ce qui étoit nouveau étoit-il adopté. Bien loin qu'un pareil raisonnement les ait découragez, il a augmenté leur confiance; ils se sont appliquez à prouver l'utilité de leur Projet, parce que c'est cette utilité, comme ils l'ont déjà dit, qui est le motif déterminant en fait de nouveauté. La sagesse du Gouvernement, la pénétration des Ministres leur fait rejeter la plus grande partie des nouveautez, parce qu'elles sont nuisibles & sujettes à des inconvenients dangereux; mais cette même sagesse, cette même pénétration leur fait non-seulement adopter, mais encore proteger ce qui est reconnu utile. C'est à cette Protection que nous devons cent nouveautés dont nous tirons une utilité continue; combien en avons-nous vu éclore dans le Siècle précédent? Nôtre Siècle ne nous en donne pas moins d'exemples; c'est à toutes ces nouveautés qu'on doit l'augmentation du Commerce, nombre de Manufactures; & pour toucher ce qui a quelque rapport à notre Matiere, une quantité de nouveaux Remedes dont l'experience a fait connoître l'utilité. Que ce qui est nouveau ne puisse percer qu'avec peine, qu'après un mûr exa-

14

men, qu'après une contradiction raisonnante, cela est juste & ne peut qu'augmenter l'émulation. Mais admettre qu'il seroit impossible d'y réussir, ce seroit une maxime pernicieuse, contraire à l'experience, capable d'engourdir & de décourager les esprits ; encore une fois si les Herboristes, comme ils espèrent, ont démontré l'utilité de ce qu'ils proposent, ils sont persuadé qu'ils réussiront, quoiqu'il s'agisse d'une nouveauté.

Les Herboristes ont prouvé que ceux qui usent des remèdes, ceux qui les ordonnent sont intéressés à leur Projet ; tous doivent donc concourir à le faire réussir ; la Science de recueillir les Simples dans une parfaite maturité, de distinguer ceux qui sont susceptibles d'être conservés, de faire usage à propos de ceux qui ne peuvent l'être, l'Art de les conserver, toutes ces choses sont essentielles pour l'usage des Simples & servent à leur donner plus de vertu ou à les empêcher de perdre celle qu'ils ont. On ne peut, sans frémir, penser aux inconveniens funestes qui peuvent suivre le débit d'un Simple pour un autre, ou d'un Simple dangereux sans prudence & sans retenué. Or il n'est pas possible d'arrêter tous ces inconveniens sans confier la Distribution à un certain nombre de Gens prudens & expérimentés, & l'on ne peut se flatter d'en avoir, d'en faire naître sans les réunir dans un Corps de Communauté qui soit animé par un esprit d'émulation & dont les membres soient connus, astreints à des Règles, sur lesquels on puisse veiller, qui ayent une Discipline qui leur soit particulière, & dont la manutention soit confiée à la partie d'eux-mêmes la plus éclairée & la plus expérimentée ; d'où il s'ensuit que l'établissement de cette Communauté est indispensable ; les Herboristes n'ont point de protecteurs particuliers, c'est l'utilité de la chose même qui doit les protéger, c'est à ceux qui seront véritablement penetrez de cette utilité, qu'ils la recommandent ; c'est sur-tout à Messieurs les Médecins qui la connaissent mieux que personne, à solliciter pour eux. Leur premier objet a été de se rendre utiles au Peu-

15
blic ; ils esperent la réussite d'un Projet qui n'a d'autres vues ,
& quel que soit l'évenement , au moins leur sera-t-on tou-
jours obligé de leur bonne volonté.

MAILLET DE LA CROIX, Procureur.

De l'Imprimerie de JEAN LAMESLE , Pont Saint Michel ,
au Livre Royal. 1752.